

## Ma société nous impose 20 jours de congés

## Par jlcrom, le 04/04/2016 à 19:01

Bonjour

ma société impose les congés payés de la façon suivante :

2 semaines en août , une semaine et un jour pour noël et 4 jours pour les ponts , ceci est il légal?

si ceci est pas légal pourriez vous me donner les n° des articles du code du travail correspondant

cordialement

Jean Iouis

## Par janus2fr, le 04/04/2016 à 19:21

## Bonjour,

C'est effectivement illégal. Vous avez droit de prendre 4 semaines d'affilée. Ce n'est qu'avec votre accord que le congé principal peut être réduit tout en restant d'au moins 2 semaines. Donc en aout, vous devez pouvoir prendre vos 4 semaines d'affilée, l'employeur ne peut pas vous obliger à n'en prendre que 2!